



Décision dette Banque de France imcompréhensible

Par **Ayrton77**, le **20/03/2021** à **18:28**

Bonjour,

Je recherche quelqu'un, un organisme, ou quoi que se soit afin de pouvoir m'aider dans ma situation. Situation particulière que je ne souhaite pas détailler ici même.

Sans détailler, voici mon problème ; J'ai signé un rachat de crédit, et avant ainsi qu'après cette signature, je n'étais pas au courant de dettes, signé par mon ex compagne. Elle et moi sommes en banque de France, et cette dernière a effacé la totalité des dettes de mon ex compagne alors qu'ils m'ont mis la totalité. Encore une fois, je ne détail pas, mais il y a beaucoup de choses à savoir, car la décision est incompréhensible.

Si on pouvait me contacter par message privé, afin que j'explique concrètement la situation, et surtout, savoir si il y a un moyen que cette dette soit au moins réduite voir effacé.

Merci beaucoup de votre aide,

cordialement.

Par **youris**, le **20/03/2021** à **18:40**

bonjour,

la procédure de surendettement est personnelle, la décision de la commission de surendettement ne s'applique qu'à la personne qui a déposé le dossier.

la commission a décidé d'effacer les dettes pour votre épouse, mais pour les dettes communes, comme un prêt avec 2 coemprunteurs solidaires, la commission peut effacer les dettes d'un coemprunteur mais pas celles de l'autre qui devra payer les dettes communes.

voir ce lien pour contester la décision d'une commission de surendettement

<http://gregorydamy.niceavocats.fr/nos-publications/vos-questions-juridiques/banque-assurances/contester-lavis-de-la-commission-de-surendettement#:~:text=La%20contestation%20peut%20se%20faire,de%201%20%C3%A0%202%20m>

salutations

Par **Ayrton77**, le **21/03/2021** à **09:26**

Merci pour le lien !

Cordialement.